

COMPTE-RENDU DE REUNION

8^{ème} REUNION DU GROUPE DE DIALOGUE STRATEGIQUE (GDS) : Lutte Contre la Corruption (LCC)

Palais du Premier Ministre à Mahazoarivo, Antananarivo – Madagascar
29 septembre 2016, de 10h00 à 13h30

Le jeudi 29 septembre 2016, la 8^{ème} réunion du Groupe de Dialogue Stratégique (GDS) s'est tenue à la salle CDL du Palais de la Primature, à Mahazoarivo. Le présent document essaie de retranscrire aussi fidèlement que possible le déroulement du dialogue puis les décisions et résolutions prises. Celles-ci sont présentées sous la forme d'un *tableau récapitulatif des engagements mutuels*, adoptés par toutes les parties prenantes en matière de *Lutte Contre la Corruption* (LCC), thème auquel cette 8^{ème} rencontre du GDS a été dédiée.

PERSONNES EFFECTIVEMENT PRESENTES A LA REUNION

PARTIE GOUVERNEMENTALE :

Conduite par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du *Groupe de Dialogue Stratégique* (GDS), la partie nationale a été constituée des personnalités ci-après :

N	Nom et prénoms		Institution / Fonctions	Représentation
1	M.	MAHAFALY Solonandrasana Olivier	Premier Ministre, Chef du Gouvernement et Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation	Premier Ministre Co-Président
2	Mme	ATALLAH Béatrice	Ministre des Affaires Etrangères	Ministre
3	M.	ANDRIAMISEZA Charles	Garde des Sceaux, Ministre de la Justice	
4	M.	RAKOTOARIMANANA Gervais	Ministre des Finances et du Budget	
5	M.	RAVELOARISON Herilanto (GCA)	Ministre de l'Economie et du Plan	
6	Mme	NDAHIMANANJARA Johanita	Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts	
7	Mme	ANDREAS ESOAVELOMANDROSO Monique	Présidence / Médiatrice de la République	Staff Présidence
8	M.	FARATIANA Tsihoara	Primature / Secrétaire Général du Gouvernement	Staff Primature
9	M.	RAKOTOTAFIKA Constant	Primature / Directeur du Cabinet	
10	M.	RAKOLOLAHY Charles Clément	Primature / Conseiller Spécial	
11	M.	RANDRIANARIVONY Modeste	MAE / Secrétaire Général	Secrétaires Généraux et Directeurs Généraux
12	M.	ANDRIAMIFIDY Jean Louis	BIANCO / Directeur Général	
13	M.	LAMINA Boto Tsara Dia	SAMIFIN / Directeur Général	
14	M.	RAOELJAONA Bien Aimé	MFB / Directeur Général du Contrôle Financier	
15	Mme	RAKOTONDRABE Noeline	MinJustice / DG Juridiques, Etudes et Reformes (p.i.)	
16	M.	RAZAFIMANANTSOA Tafita	Min. Justice / DGPR	
17	M.	RAFIDIMANANA Hery N. Jimmy	BIANCO / DAF	Autres techniciens
18	M.	Col. RAKOTOBÉ Willy	SEG/OLCC	
19	Mme	BAZEZY Rosette Jocelyne	Chaîne Pénal Anti-Corruption / Coordonnateur	
20	M.	RAZAFINDRABE Roland	Min. Justice / Directeur des Etudes	
21	M.	RAZAFIMANANTSOA Georges	BIANCO / DPCSE	
22	M.	LEJAMBLE Brice	CSI / Secrétaire Exécutif	
23	M.	ANDRIAMAMPANDRY Rabemanisa	SAMIFIN / DES	
24	M.	ROMALAHY Mande Isaora Zefania	Primature / STPCA	Secrétariat de réunion
25	Mme	FARAVAVY Christine	Primature / Direction de la Communication	

AUTRES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT NATIONAUX :

N	Nom et prénoms		Institution/ Fonctions	Représentation
26	M.	RAKOTOVAZAHA Olivier	SENAT / Président Commission Juridique	Parlementaire
27	M.	MAHAZOASY Frederic	ASSEMBLE NATIONALE / Vice-Président	
28	M.	RAZAFIARISON Andrianavalomanana	SECTEUR PRIVE / Vice-Président du FIVMPAMA	Secteur Privé
29	M.	RABEHAJAINA Njato	SOCIETE CIVILE PINGOS / Chargé de Mission	Société Civile
30	M.	RAMAROJAONA Pierre Bernard F.	SOCIETE CIVILE ROHY / Coordinateur Projet AIKA (LCC)	
31	M.	RAZAKAMANARINA Ndranto	SOCIETE CIVILE / Président Alliance AVG	
32	Mme	RAVELOARIMISA Mbolatiana	SOCIETE CIVILE / S.E. Coalition des Radios	
33	M.	RALISON NIRINA Jeannot	Coordonnateur Général du Programme (SEG/COG)	

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

Avec la facilitation du Système des Nations Unies, Co-Président du GDS, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont aussi été massivement représentés au niveau d'Ambassadeurs, de Chefs de Mission diplomatique et consulaire et des Représentants Résidents pour les agences de coopération.

N	Nom et prénoms		Institution / Fonctions	Représentation
34	Mme	Violet KAKYOMYA	SNU / Coordonnateur Résident	SNU Co-Président
35	M.	CAABI Elyachroutu Mohamed	Ambassadeur des COMORES	Ambassadeur
36	M.	MOKADDEM Bafdal	Ambassadeur d'ALGERIE	
37	M.	GEARIC Harald	Ambassadeur d'ALLEMAGNE	
38	M.	SANCHEZ-BENEDITO Antonio	Ambassadeur de l'UNION EUROPEENNE	
39	M.	VURAL Volkan Turk	Ambassadeur de TURQUIE	
40	M.	MONIRI Mohammad	Ambassade d'IRAN	
41	M.	GOBURDHUN Datakarran	Ambassadeur de la REPUBLIQUE DE MAURICE	
42	Mme	VOULAND-ANEINI Véronique	Ambassadeur de FRANCE	
43	M.	BRANDT Philippe	Ambassadeur de SUISSE	
44	Mme	VUYELWA-DLOMO Maud	Ambassadeur d'AFRIQUE DU SUD	
45	M.	OGASAWARA Ichiro	Ambassadeur de JAPON	
46	M.	SARR Malik	Ambassadeur de l'OIF	
47	Mme	SEETOHUL Kiran	AUSTRALIE / Chargé d'affaire	
48	M.	KIM Pilwoo	COREE DU SUD / Chargé d'affaires	
49	M.	Dr ABDUL HAKIM Atya	LIBYE / Chargé d'affaires	
50	M.	ANDERSON Stephan	USA / Chargé d'affaires	Représentant Résident d'Organismes Internationaux
51	Mme	DIMOND Marie	PNUD / Représentant Résident Adjoint	
52	Mme	WISCH Elke	UNICEF / Représentant Résident	
53	M.	IMAM Patrick	FMI / Représentant Résident	
54	M.	DICKO Mamadou	UNFPA / Représentant Résident	
55	M.	BERTRANT HARDY Jérôme	AFD / Directeur	
56	M.	ROGULSKI Andrzej	FRANCE SCAC / Représentant	
57	Mme	NDIAYE HAYASHI Emiko	JICA / Représentante Résidente Adjoint	
58	Mme	GODETTE Michelle	USAID / Directeur Général	
59	M.	STEINER Christian	HELVETAS / Représentant	
60	M.	KADARI Ghachem	FIDA / Représentant du Bureau à Madagascar	Autre techniciens
61	Mme	RABESON Ellena	BANQUE MONDIALE / Intérim Country Manager	
62	M.	ICHIJO Motonobu	JAPON / Premier Secrétaire de l'Ambassade	
63	Mme	SMART Veronika	ROYAUME-UNIS/Conseiller Politique d'Ambassade	
64	M.	GUINEO Vaidjoia	BAD / Représentant du bureau de Madagascar	
65	Mme	MAHA Anany	Chef de Mission	
66	M.	ASROUTI Hossain	MAROC / Conseiller politique de l'Ambassade	
67	Mme	MINOIS Barbara	AUSTRALIE / Deuxième Secrétaire	
68	M.	BUSWE Jens	ALLEMAGNE / Chargé de Coopération	
69	Mme	VANHAEVERBEKE Sophie	UNION EUROPEENNE / Chef de Coopération	
70	M.	KRIWAT PHANORABUTRA	THAÏLANDE / Vice Consul Général	Autre techniciens
71	M.	FALL EL Hadji	PNUD / Conseiller Economique	
72	M.	RUTA Giovanni	BANQUE MONDIALE/Economiste Environnement	
73	M.	BOZZINI Alessandro	PNUD / Conseiller en Gouvernance	
74	Mme	RASANTANDRIANOMBANA Nirina	UNESCO COMMAT	
75	Mme	MAMISOANIRINA Dina Suzy	UNESCO COMMAT	
76	M.	ABAD Ismael	INDONESIE / Assistant Consulaire d'Ambassade	
77	M.	WIDORATIVO Rahendra	INDONESIE / Techniciens	
78	Mme	RASOAMAHENINA Lardivola	JICA/ Conseiller Technique JICA Madagascar	
79	Mme	EDDE Sabine	SUISSE / Stagiaire auprès de l'Ambassade	
80	M.	SOUBIRAN Emmanuel	PNUD / Spécialiste en coordination d'Aide	Co-Secrétariat de réunion

PARTIE INTRODUCTIVE

Comme initialement prévu, l'ordre du jour principal de ce 8ème GDS était la Lutte Contre la Corruption. Toutefois, certains sujets d'actualités ont été discutés en divers, dont : la déclaration officielle sur l'urgence humanitaire dans le Sud, la problématique des capacités d'absorption des financements, et la situation des Plateformes sectorielles et thématiques et stratégie de redynamisation.

MESSAGE INTRODUCTIF DU PREMIER MINISTRE

Le Premier Ministre a souhaité la bienvenue aux membres du GDS et indiqué qu'il se réjouissait que cette deuxième occasion, pour lui, de débattre avec les différents acteurs du développement soit consacrée à un thème qui interpelle tout le monde et surtout le Gouvernement : « *La Lutte Contre la Corruption* ».

Le Premier Ministre a rappelé les principaux objectifs des réunions du Groupe de Dialogue Stratégique, en précisant notamment le principe de la redevabilité mutuelle en termes de :

- cohérence des actions menées par tous (le Gouvernement et les acteurs du développement) ;
- efficacité et efficience des actions entreprises par chaque type d'acteurs ;
- maximisation de l'impact direct des actions entreprises sur la vie des populations.

Après avoir qualifié la corruption comme « *un fléau qui ronge le pays* », le Premier Ministre a exprimé son souhait :

- d'avancer ensemble avec les partenaires et de chercher des solutions idoines par rapport à ce thème ;
- de mener un débat plus fructueux relatif aux actions déjà entreprises et des actions en cours au sein du Gouvernement. Le Premier Ministre a indiqué que certaines actions gouvernementales très positives passent parfois sous silence ; citant pour l'exemple la récupération de 24 Kg d'or prêts pour l'embarquement à bord d'un vol international ayant eu lieu la veille au soir (soit le 28 septembre 2016).
- ne pas se cantonner aux déclarations d'intention mais les accompagner par des actions concrètes.

Sur le fonctionnement actuel du dialogue, le Premier Ministre a annoncé quelques ajustements, proposés conjointement avec Madame la Coordinatrice du Système SNU :

- Les réunions du GDS se tiendront au moins quatre fois dans l'année, au lieu de 2 auparavant, et seront organisées successivement dans une date à fixer en avance, avec possibilité de modification en fonctions des urgences et opportunités du moment : fév.-mars, mai-juin, août-sept., et nov.-déc.
- Pour chaque thème traité dans le cadre des GDS, la Plateforme sectorielle/thématique concernée se chargera de la préparation et du suivi des décisions et résolutions prises, pour en faire un compte-rendu périodique à envoyer à la Primature et à présenter aux réunions suivantes du GDS.

Présentation des participants : La Premier Ministre a présenté les participants par groupe d'acteurs :

Les Partenaires Techniques Et Financiers (PTF) et les autres acteurs de développement :

- Les partenaires bilatéraux traditionnels, les nouveaux bailleurs, et les autres pays amis ;
- Les multilatéraux comme la BAD, l'Union Européenne, Banque Mondiale, FMI, Agences du SNU, etc.
- L'Assemblée Nationale représentée par le Vice-Président, au titre de la Province d'Antsiranana ;
- Le Sénat représenté par le Président de la Commission Juridique ;
- Le Secteur privé, la Plateforme des ONG Internationales et des Membres de la Société Civile.

La délégation gouvernementale : constitué par le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de l'Economie et du Plan, le Ministre de la Justice, le Ministre de l'Environnement de l'Ecologie et des Forêts, et qui sont tous accompagnés par leurs techniciens respectifs et, en particulier les responsables acteurs directs de la lutte contre la corruption (BIANCO, SAMIFIN, etc.).

MESSAGE DES PTF DELIVRE PAR MME LE COORDONNATEUR RESIDENT DU SNU :

Après des remerciements adressés aux autorités pour l'accueil fait au Secrétaire Général des Nations Unies lors de sa visite à Madagascar, Mme Violet KAKYOMYA, co-présidente de la plateforme, a tenu à remercier Monsieur le Premier Ministre pour les ajustements annoncés au cours de cette réunion et qui ont été déjà évoquées lors de la dernière réunion de GDS restreint du 22 septembre 2016.

Elle a mis en exergue l'importance des quatre réunions proposées pour des partages d'information sur les sujets sensibles ou les thèmes préoccupant les partenaires au développement. Ce, afin d'avancer et de

comprendre les choses de la même manière, mais surtout de pouvoir accompagner le Gouvernement.

Mme le Coordonnateur du SNU a précisé que les partenaires jouent le rôle d'accompagnateurs et non de décideurs, avant de délivrer les grandes lignes des engagements proposés par les PTF arrêtées lors de leur réunion en GDS-Restreint (l'ensemble des engagements, après ajustement décidés lors du GDS en annexe). :

1. Renforcement des organes et mécanismes de contrôle	
Mise en place et opérationnalisation des Pôles Anti-Corruption (PAC)	UE/NFD : informatisation et formations PNUD : formations, dotations d'équipements, réhabilitation des locaux du PAC Antananarivo
Recouvrement des avoirs	France, PNUD, UE/NFD : appui à la rédaction de la loi PNUD : appui à l'élaboration d'un modèle d'agence, aux formations et équipements de la future agence
Financement des organes anti-corruption notamment le BIANCO	PNUD : appui en termes de formations et équipements de ces organes PNUD, UE : appui aux OSC pour soutenir leur rôle tel que prévu par la SNLCC
Systèmes de contrôle interne dans le secteur public : y compris sécurisation des concours et renforcement des inspections des magistrats, greffiers et agents pénitentiaires	France, UE/NFD : renforcement des services d'inspection et de contrôle du Ministère de la Justice ; appui à la sécurisation des concours France, UE/NFD : Appui en équipement pour les directions du Ministère de la Justice concernées ; appui pour l'exécution des missions UE/NFD : préparation des guides des inspections (financiers, administratif,...) et test sur leur utilisation, appui à l'écriture de la loi sur le statut des inspecteurs justice
2. Lutte contre les trafics	
Marchés publics	Règles à suivre pour les marchés financés par le PTF
Gouvernance bois précieux	UE: appui aux contrôles transfrontaliers sur plusieurs pays, soutien à moyen terme Banque Mondiale : Appui technique pour la préparation du rapport (consultant, liaison avec OIBT et d'autres partenaires) USA : appui technique et légal – coopération entre autorités Malagasy et Singapour
3. Transparence financière du milieu Politique	
Financement partis politiques	NFD : appui à l'élaboration du décret
Déclarations de Patrimoine	PNUD : possible appui technique
4. Coordination et suivi des engagements pris	
Suivi des engagements pris	Appuyer l'organisation, l'animation et le secrétariat de la plateforme sectorielle

Pour terminer son allocution, Mme le Coordonnateur du SNU, toujours au nom des PTF, a adressé à l'endroit du Gouvernement quelques questions et demandes d'éclaircissement sur certains cas de corruption ; justement pour renforcer le caractère d'échanges d'informations que le GDS doit véhiculer :

- Quelle est l'articulation entre les Pôles Anti-Corruption (PAC) et la Cour Spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale ?
- Quand est-ce que la Haute Cour de Justice sera opérationnelle et tous ses membres désignés ?
- Quelles actions concrètes le Gouvernement compte entreprendre pour donner une suite à des cas sensibles : affaire Bekasy, dossier Singapour, stock de Maurice et traitement par le TPI du dossier Tuléar ?
- Quand est-ce que le Gouvernement compte mettre en place les cellules anti-corruption dans les Ministères, tel que prévu par la SNLCC ?

COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DU GDS du 12 MAI 2016 :

Le Conseiller Spécial auprès du Premier Ministre a résumé le déroulement de la réunion du 7^{ème} GDS, tout en mettant l'accent sur les différentes décisions et résolutions prises ainsi que la situation de leur mise en œuvre. Son intervention a porté sur les éléments mis dans les tableaux en annexe du PV des ces réunions.

Il a présenté sommairement les grandes lignes de ces résolutions par thème : dont l'ajustement du fonctionnement du GDS, les orientations stratégiques de développement, la situation des Finances publiques et Mobilisation des Ressources, Stabilité institutionnelle, Paix, RSS et Réconciliation nationale, lutte contre la malnutrition, le RGPH-3, et enfin, l'organisation du Sommet de la Francophonie.

Enfin, il a rappelé que ces décisions et recommandations ainsi que celles issues de ce 8^{ème} GDS font et feront l'objet d'études, d'analyse, d'échanges de vue au niveau des plateformes de coordination sectorielle et thématique, sous la coordination de la Primature.

INTRODUCTION DU SUJET PAR LE PREMIER MINISTRE :

En guise d'introduction à l'intervention du Ministre de la Justice, le Premier Ministre a réitéré, au nom du Gouvernement, sa volonté politique de lutter contre la corruption, d'adopter les réformes dans ce secteur et de mettre en place toutes les structures relatives à cette lutte d'ici la fin de l'année.

Il a également rappelé que l'organisation technique de ce GDS avait été assurée par les membres de la plateforme de coordination traitant de la lutte contre la corruption : Ministre de la Justice et France (co-présidents), acteurs publics de lutte contre la corruption, PNUD, UE... Le Premier Ministre a confié à cette même équipe le suivi des décisions prises lors du dialogue et le compte-rendu de leur mise en œuvre à la Primature et lors des prochaines réunions du GDS.

INTERVENTION DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE :

Le Ministre de la Justice a commencé son intervention par l'historique de la lutte contre la corruption à Madagascar, notamment en ce qui concerne les enjeux et les perspectives :

- Lutte commencée en 2004 mais des résultats pas à la hauteur des espérances : IPC stagnant à 28/100.
- Une longue crise politique, ayant causé certainement une baisse des moyens alloués à la lutte, mais la principale raison est que la crise a installé une culture de l'impunité et l'audace des fraudeurs a contribué à la fragilité de la lutte contre la corruption.
- Un nouveau souffle au triptyque classique prévention-éducation-sanction, socle de toute stratégie.

1. La rupture avec le passé en 3 étapes :

- Réformes institutionnelles et des nouvelles lois (2016-2018) ;
- Approfondissement des réformes de façon transversale et implication de tous les secteurs, publics comme privés, dans le processus (2018-2020) ;
- Rupture complète pour libérer l'économie de la corruption (2020-2025).

2. Pour la conduite des réformes :

- Un Comité de pilotage composé du Président du CSI, du Ministre de la Justice, du Ministre des Finances et du Budget, du Directeur Général du BIANCO et du Directeur Général du SAMIFIN a été créé par arrêté du Président de la République en février 2016. Il est appuyé par un comité technique.
- D'ici la fin de l'année, la Plateforme « *Gouvernance et Etat de Droit* », co-présidée par le Ministère de la Justice et la France sera effective. Ce, afin d'intégrer et d'articuler la lutte contre la corruption dans un cadre plus large du renforcement de l'Etat de droit, avec la participation d'autres entités de la plateforme.

3. Les points forts de la nouvelle stratégie :

- (i). **Pôles Anti-Corruption (PAC)** : Ils vont remplacer progressivement la Chaîne Pénale anti-corruption et seront installés dans chaque chef-lieu de province : trois PAC en 2017 et les autres en 2018. Conformément aux recommandations de l'évaluation de Madagascar sur la mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies contre la corruption de février 2015, les PAC se caractérisent en 5 points :
 - Autonomie financière et indépendance opérationnelle,
 - Recrutement compétitif des membres
 - Accompagnement par un comité de suivi et d'évaluation,
 - Coordination nationale pour la gestion administrative et financière,
 - Formation collégiale dans le traitement des dossiers.Répondant aux questionnements sur les liens avec la *Cour Spéciale sur la Délinquance Economique et Financière*, le Ministre a précisé que cette dernière consiste en une structure juridictionnelle comme une prolongation de la mise en œuvre de la réconciliation nationale, donc limité dans le temps (la Transition).
- (ii). **Harmonisation de la déclaration de patrimoine** : Etant une obligation constitutionnelle et légale, les réformes dans ce domaine consistent à permettre :
 - de vérifier les déclarations de patrimoine, indépendamment des plaintes ;
 - de réviser la liste des assujettis à l'obligation de déclaration de patrimoine, et
 - de procéder à des sanctions facilitées pour les récalcitrants.

- (iii). **Recouvrement des avoirs** : Il s'agit de sommes importantes provenant d'amendes, de fraudes ou de détournements qui ne sont pas récupérées au niveau de l'Etat. Cela nécessite une loi permettant de :
- créer une agence spécialisée dans la gestion des avoirs détournés et volés ;
 - mettre en place une coopération fluide entre cette agence et les PAC, BIANCO et les autres acteurs ;
 - faciliter les saisies, les gels et les confiscations d'avoirs, y compris même avant jugement.
- (iv). **La loi anti-corruption** : Après plus de 12 années de mise en œuvre de la loi 2004-030, la nouvelle loi anti-corruption sera notamment constituée des recommandations d'une évaluation faite dans le pays :
- renforcer les pouvoirs et l'indépendance du BIANCO ;
 - introduire de nouvelles infractions et renforcer les sanctions ;
 - renforcer la protection de témoins, dénonciateurs, et agents chargés de l'application de la loi ;
 - renforcer les dispositifs de prévention de la corruption.

4. Les perspectives de la nouvelle stratégie de lutte contre la corruption :

Sur les textes (lois, décrets d'application...) :

- la loi anti-corruption et la loi sur les PAC déjà approuvées par le Parlement. La loi sur le recouvrement des avoirs sera présentée à la deuxième session de 2016 du Parlement. 2016 à 2019 marqueront l'opérationnalisation progressive des structures et dispositifs issus de ces réformes.
- le décret d'application de la loi organique 2015-056 relative à la création d'une chaîne spéciale de lutte contre le trafic de Bois de rose et d'Ebène a été adopté le 29 juin 2016 (décret 2016-801) : traitant la gestion des stocks, les modalités de transports, les répartitions des recettes, la fixation des localités à forte sensibilité, etc. Cependant, le décret sur la nomination des magistrats de la chaîne spéciale, leurs indemnités, la désignation des membres des brigades mixtes d'enquête, etc. reste à faire

Sur le budget de la SNLCC : Hausse de 25% du budget de fonctionnement des 4 acteurs directs (BIANCO, CSI, SAMIFIN et PAC), inscrite dans la Loi des Finances 2017, les investissements sont en cours de négociation.

Sur le financement des partis politiques : Un nouveau décret d'application est en cours, avec des dispositions sur le plafonnement et la transparence des comptes de campagne, et leur vérification par la Cour des Comptes.

Sur l'implication et la responsabilisation des ministères :

Pour le renforcement du système de prévention de la corruption dans le secteur public, et sous la conduite du comité technique de la SNLCC (Min. Justice, BIANCO, CSI et la SAMIFIN), il s'agit de :

- installer des dispositifs anticorruptions au sein de tous les départements ministériels, organismes rattachés, services déconcentrés et décentralisés, et même auprès des collectivités territoriales décentralisées (décret en cours de préparation par le Comité technique de la SNLCC).
- mettre en place des cellules anticorruption, juste après la promulgation de la loi 2016-020 sur la lutte contre la corruption. Le processus de promulgation est en cours.
- réviser de façon participative les immunités et privilèges à caractère pénal, pour éviter des blocages des poursuites des personnalités (certains corps, parlementaires, forces de l'ordre...).

Sur le secteur prioritaire de la Justice :

- La mise en place du Bureau de Coordination du Contrôle des Juridictions et des Etablissements Pénitentiaire au niveau du Ministère de la Justice, qui sera effective d'ici fin 2016. Ce, afin d'assurer un contrôle plus efficace et un respect strict des standards ;
- L'introduction dans le code de procédure pénale, de nouvelles techniques d'enquête, telles que l'infiltration, la surveillance, la captation des données informatiques, les interceptions de correspondances électroniques, l'enquête sous pseudonyme, etc.
- Mise en place effective de la Haute Cour de Justice : la prestation de serment des membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) aura lieu le 5 octobre 2016. C'est un préalable nécessaire à la mise en place du Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit (HCDDDED), la dernière institution non opérationnelle qui doit nommer des membres à la future Haute Cour de Justice (HCJ).

Sur la lutte contre le blanchiment de capitaux : Ce volet est désormais associé à la lutte contre la corruption et le financement du terrorisme. Ainsi, la nouvelle loi à présenter à la prochaine session du Parlement intègre une

collaboration avec des administrations telles le fisc, douane, trésor et la commission des marchés publics.

- Le SAMIFIN intégrera le groupe EGMONT avec la plupart des services de renseignements financiers du monde, et ce, afin d'acquérir des informations sur les fonds, diffusées par web sécurisé.
- Madagascar a déjà intégré le groupe régional anti-blanchiment ESAAMLG, le 2 sept 2016.
- L'affiliation au réseau ARINSA est en bonne voie : réseaux regroupant des acteurs du recouvrement des avoirs en Afrique Australe.

En somme, la nouvelle stratégie anti-blanchiment reposera sur une approche basée sur les risques, le recours à la gouvernance électronique et la coopération internationale.

5. Coordination et conditions de réussite :

La coordination et l'évaluation du système anti-corruption sont confiées au Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) mais la réussite de la stratégie nationale repose sur :

- Une volonté politique confirmée à tous les niveaux de décision ;
- Des ressources financières suffisantes (passer de 0,1% du budget national actuellement à 0,3%) ;
- L'implication de tous les ministères et services déconcentrés ;
- L'obligation de résultats à court terme car le système anti-corruption doit être rentable.

6. Eclaircissements sur quelques cas saillants actuellement en cours de traitement :

Avant de terminer son intervention, le Ministre de la Justice a tenu, en guise de partage d'information, à apporter quelques précisions sur des affaires saillantes en cours au niveau de la Justice à Madagascar.

- (i). **Affaire Bekasy et consorts** : Dans cette affaire où les concernés sont inculpés d'exportation illicite de Bois de rose et de blanchiment d'argent, la procédure est en cours d'instruction. La Chaine Pénale, saisie de l'affaire, prendra toutes les dispositions nécessaires afin que l'instruction du dossier soit clôturée et que les prévenus soient traduits devant la juridiction compétente d'ici *la fin de l'année*.
- (ii). **Dossier bois précieux de Toliara** : RATSIMBAZAFY Clark et consorts, inculpés d'exportation, de mise en circulation et vente de Palissandre et de Bois de rose à Toliara, initialement traitée en information sommaire, ladite procédure, compte tenu de sa complexité a été transformée en instruction préparatoire. L'instruction suit son cours et le dossier sera réglé avant *la fin de l'année 2016*.
- (iii). **Affaire relative au faux diplôme DG de la FOP** : Le Directeur Général de la FOP figurait parmi les inculpés. Lors de son déferrement, il a été placé sous mandat de dépôt et par la suite, il a bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Ayant été jugé tout récemment, le tribunal a prononcé le renvoi des fins de la poursuite. Les motifs étant que selon une attestation écrite de l'organisme ayant délivré le diplôme, ce document argué de faux est authentique (dossier transmis au cours de l'instruction préparatoire).
- (iv). **Trafic de tortue Mahajanga (Soalala, juin 2016)** : L'inculpé, placé sous mandat de dépôt par le Doyen des Juges d'Instruction à la même date, a été vu errer en ville les jours suivant. Selon le chef d'établissement de la Maison centrale de Mahajanga, le détenu a effectivement fait l'objet d'une décision portant autorisation de sortie consécutivement aux instructions du Préfet de la Région. Le tribunal a pris les mesures nécessaires pour la réintégration immédiate du détenu. Actuellement, l'inculpé est en situation d'incarcération, et l'information est en cours. Concernant le Préfet de Région, il a été relevé de ses fonctions. La décision concernant le Chef d'établissement est en cours et sera notifié en octobre.
Avant de continuer sur les autres cas, le Ministre a tenu à préciser que son département a adopté une politique pénale concernant les infractions contre les espèces protégées. Tous les magistrats et les pénitenciers ont été prévenus que toutes les infractions commises doivent être jugées le plus rapidement possible avec des peines sévères et exemplaires et sans circonstance atténuante.
- (v). **Cas Flamant Rose à St-Augustin Toliara (avril 2015)** : Une plainte a été déposée par le Magistrat touché par cette affaire contre un étranger qui l'aurait menacé d'une arme à feu et l'accusant d'avoir tué les flamants rose au large de la baie de Saint Augustin à Tuléar. Aucune plainte, ni dénonciation écrite contre ce Magistrat n'a été enregistrée au niveau du parquet de Toliara jusqu'à ce jour. Cependant le Ministère de la Justice va ouvrir une enquête et va établir la vérité sur les faits.
- (vi). **Gestion du Bac maritime FIAVOTA** : Il s'agit d'un bac maritime financé par l'UE à hauteur de 1,8 million d'euros pour le désenclavement de la baie de St Augustin. Ce bac, remis en avril 2011 à

l'Organisme Public de Coopération Intercommunale (OPCI) LIHEMIHA, est géré par la société ALM GUANO. Pour des raisons de manquements aux obligations contractuelles prévues dans le contrat d'affermage par ALM GUANO, l'OPCI a résilié le contrat par courrier en avril 2014.

Depuis mi-2014, la gestion a été reprise par un autre concessionnaire. Le Conseil d'Etat a cependant ordonné le sursis à exécution du courrier portant résiliation du contrat. Devant le refus de l'OPCI d'obtempérer à l'arrêt du Conseil d'Etat, la Société ALM GUANO a saisi le Tribunal de référé de Tuléar, qui par Ordonnance, a ordonné la remise à cette Société des clés, papiers et accessoires du bateau. Par arrêt du 28 Juin 2016, la Cour d'Appel de Tuléar a confirmé cette Ordonnance qui a été cependant été suspendue par une ordonnance du Premier Président de la Cour Suprême le 17 août 2016 (573-PPCS/16). Actuellement, la procédure de remise de clés à la société est donc suspendue.

PREMIER MINISTRE :

Le Premier Ministre a apporté quelques éléments sur le *cas du bac FLAVOTA* ; tout en rappelant que c'est un cas qui préoccupe l'Union Européenne. Il a précisé que suite aux différents manquements, le Ministère des Transports préconise le retrait de la gestion du bac par la société ALM GUANO. Décision qu'il a qualifié de raisonnable car, a-t-il rappelé, il est de notre intérêt de faire en sorte que les infrastructures financées dans le cadre des accords de coopération soient utilisées à bon escient et dans le respect des engagements établis.

Le Premier Ministre a également confirmé que cette année, il n'y a pas eu d'exportation illicite de Bois de rose ; un fait qui mérite d'être communiqué car c'est une avancée significative dans le pays. Concernant l'affaire *Bois de rose de Singapour*, il a salué le courage de Mme le Ministre de l'Environnement, avec l'aide de la Banque Mondiale, qui a fait un plaidoyer pour rejurer le cas. Le Gouvernement pense qu'il y a eu infraction.

INTERVENTION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS :

Continuant le partage d'informations sur les cas du Bois de rose, Mme le Ministre a précisé que la 67^{ème} Session du Comité Permanent de la CITES (Johannesburg, 23 septembre 2016), a décidé de reporter la décision sur la suspension de commerce des bois précieux provenant de Madagascar. Cette décision, prise à l'issue d'une discussion très houleuse, marque un renouvellement remarquable de la confiance pour Madagascar. Le pays s'engage à fournir un nouveau rapport avant fin décembre.

Madagascar a présenté au Comité Permanent de la CITES les avancées ainsi que son plan d'action pour une gestion durable et efficace des espèces de bois précieux, à travers une bonne gouvernance et un respect de l'Etat de droit dans le secteur. En 2013, les espèces des genres de *Dalbergia* et *Diospyros* avaient été inscrites à l'Annexe II de la CITES ; rappelant la nécessité d'établir pour quelles espèces de ces bois précieux un commerce international durable peut être soutenu sans causer un risque d'extinction.

Le bilan, perçu comme modeste, dans la mise en œuvre du Plan d'Action, a motivé le Secrétariat de CITES à mettre sur la table du 67^{ème} Comité Permanent, une proposition de mesures sanctionnatrices, telles que la suspension du commerce étendue sur toutes les espèces de faune et flore inscrites à la CITES.

Suite à la revue des avancées dans le Plan d'action présentés par le Ministère, tout en reconnaissant avec franchise les défis auxquels le pays fait face, de nombreux pays et organisations se sont joints à la délégation malgache pour plaider la non application d'une suspension de commerce étendue sur toutes les espèces inscrites à la CITES. Madame le Ministre a traduit la confiance renouvelée à l'endroit de Madagascar comme « un acquis », et elle a fait appel aux membres du GDS de « travailler ensemble pour capitaliser cet acquis ».

Avant de terminer son intervention, le Ministre a précisé la mise en place d'un Groupe de travail pour une reconstitution des faits dans le dossier Singapour – DLC, MEEF et Min Justice – en contact avec le cabinet d'avocat recruté par le côté Malgache, et en contact également avec l'avocat à Singapour.

REACTIONS DE L'ASSISTANCE

Assemblée Nationale : Au nom de l'institution qu'il représente, le Vice-président chargé de la Province d'Antsiranana a adressé ses félicitations à l'endroit de l'Exécutif pour les actions accomplies, et encourage à poursuivre la lutte contre ce fléau. Le Vice-Président a réagi sur les questions posées par les PTF sur l'articulation des Pôles Anti-Corruption et la Cour Spéciale sur la Délinquance Economique. Il a assuré que ce

projet de loi passera au parlement incessamment, elle vient en complémentarité avec celle qui existe déjà dans la lutte contre la corruption ; elle a ses spécificités car elle permet la rétroactivité, avec une durée de vie bien spécifiée, et elle est en complémentarité avec le projet de loi sur la réconciliation nationale. Les problèmes antérieurs seront traités et résolus dans le cadre de la loi sur la réconciliation nationale.

SNU : Mme le CR du SNU a réitéré la valeur des échanges que permettent ces réunions du GDS mais elle demande aussi que la communication soit également renforcée en dehors de ces rencontres. En effet, le Gouvernement est encouragé à communiquer davantage avec les PTF, en particulier sur des sujets aussi sensibles que la lutte contre la corruption. Cela évitera ainsi de ne réagir que sur des informations officieuses (souvent provenant des médias) qui parfois génèrent des incompréhensions réciproques.

UE : L'Ambassadeur a adressé ses félicitations au Gouvernement pour sa volonté et son leadership dans la réalisation de la réunion sur cette thématique. Il estime que cette avancée marque une nouvelle étape d'un GDS plus efficace, plus ciblé et qui se préoccupe de l'opinion publique, nationale et internationale. Le moment est également important dans la mesure où la date est déjà fixée pour la Conférence des Bailleurs et des Investisseurs (CBI) ; une occasion importante pour le Gouvernement de présenter les efforts réels dans le cadre de la lutte contre la corruption et le renforcement de la bonne gouvernance, car cette dernière constitue l'élément central de l'agenda 2030 qui pourrait avoir des impacts directs sur le développement du pays.

L'approche sur la co-responsabilité interpelle tous les acteurs de développement et PTF de Madagascar. Son Excellence a réaffirmé l'engagement de l'Union Européenne ainsi que de ses Etats membres, et ce à travers différentes initiatives, sur la base des appuis budgétaires et des matrices d'engagement très ambitieux.

La coopération entre le Gouvernement et l'UE est intensifiée pour travailler sur la réforme, la modernisation et le renforcement de l'Administration. L'UE travaille aussi avec les OSC, notamment à travers le Projet Dinika. Les stratégies et le plan de mise en œuvre des cadres légaux sont importants mais il faut travailler davantage sur les résultats, appuyés par des matrices d'engagements complètes.

L'aspect « *communication* » est également important pour informer les citoyens sur ce qui se passe et renforcer la confiance envers ces derniers. Bien qu'il n'y ait pas, selon le Gouvernement, d'exportation illicite de Bois de rose cette année, la perception est différente car des articles et documents, avec des photos, montrent le contraire. Le résultat obtenu à la CITES est très bon, mais le défi pour répondre et convaincre la CITES dans un délai de 3 mois est très important. Une interdiction totale serait catastrophique pour l'image et l'économie du pays.

Enfin, l'ambassadeur a précisé que renforcer le volet environnemental de la corruption, dans la matrice d'engagements, sera crucial pour la crédibilité de l'initiative.

USA : Le représentant des Etats-Unis a également adressé ses félicitations à SEM le Premier Ministre pour cette réunion et a félicité le Ministère de la Justice pour les résultats déjà obtenus. Il s'est pleinement associé à la recommandation avancée par l'Union Européenne d'obtenir des résultats concrets et sur l'importance d'avoir un point sur la lutte contre la corruption dans le secteur environnemental.

OSC (ROHY) : Le Président de l'Alliance Voary Gasy a mis en exergue la participation de la Société civile dans la lutte contre la corruption, à travers certaines actions déjà entamées. Des recueils d'informations et des actions sur l'éducation citoyenne ont été entamés dans ce domaine. AVG collabore étroitement avec le Projet Dinika et BIANCO. Concernant le projet de créer une Cour Spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale, il a observé qu'en l'état actuel de la justice, l'impartialité n'est pas forcément garantie. Le représentant du mouvement Rohy a félicité les actions entamées, comme la mise en place des Pôles Anti-Corruption, et a déclaré suivre de près les actions en cours. Il encourage l'Etat à continuer sur cette lancée.

PNUD : Mme la Représentante Adjointe du PNUD a salué l'initiative du Gouvernement pour ce GDS sur la lutte contre la corruption. Le PNUD travaille en collaboration avec le Ministère de la Justice et les organes de Lutte contre la Corruption (élaboration de la SNLCC et de son PMO, sur la Loi PAC...) et réaffirme la poursuite de son appui. Seulement, 2 questions se posent : i) sur la période d'application, car la Cour Spéciale couvre en partie la même période que les PAC ; ii) sur les rôles, car la liste des infractions qui devrait être traitée par la Cour Spéciale pourrait être également traitée par les PAC. Il semble donc y avoir chevauchement

entre les 2 mandats ; ce qui pourrait compromettre l'efficacité du processus. Le PNUD encourage la mise à jour et le suivi périodique des engagements à travers la plateforme sectorielle et le GDS.

DG BIANCO : La SNLCC et son plan de mise en œuvre sont disponibles. Ces documents retracent les activités et les besoins de financement, et quelles sont les entités ayant besoin d'appuis de la partie nationale et au niveau international. La SNLCC prévoit un accroissement de son budget de 0,1% à 0,3% (dans les 10 ans).

Le DG a présenté la situation financière de la LCC : une augmentation de 25% du fonctionnement en 2017 ; les négociations étant en cours pour les investissements. Cela permettra de mettre en place les antennes du BIANCO au niveau des régions afin que les retombées positives de l'approche sectorielle soient perceptibles. Pour 2015-2016, le BIANCO a pu bénéficier des appuis de la BAD, du PNUD, du SCAC, de la GIZ. Pour 2016 : 1,150 milliard sur une prévision de 1,212 milliard ; soit 64% des besoins. Un expert international intégrera l'équipe de la Direction Générale au début de 2017 et ce partenariat devrait encore être intensifié.

Sur la déclaration des patrimoines : En plus de l'adoption de la nouvelle loi, un logiciel qui permettra de faire une déclaration en ligne pour faciliter l'exploitation des données et faciliter le suivi et contrôle est en conception.

Sur l'appui sectoriel : Un décret est en cours d'élaboration et certains ministères disposent déjà de Cellules Anti-Corruption fonctionnelles. Le rôle du BIANCO, après la promulgation de la loi, consiste à accompagner ces initiatives afin de pouvoir mettre en œuvre une coordination efficace et disposer d'un mécanisme de fonctionnement dans l'Administration publique et les organismes qui leur sont rattachés.

Sur les concours : Un résultat positif global est affiché mais beaucoup reste à faire.

Sur les marchés publics : un protocole d'accord entre les acteurs concernés (responsables des marchés publics, secteur privé, MFB, etc.) en conception, incluant un mécanisme pour lutter contre le favoritisme.

Avant d'adresser ses remerciements aux PTF pour leurs appuis, le DG BIANCO a terminé son intervention en fournissant des précisions sur les quelques affaires saillantes ouvertes depuis mars 2016 :

- Affaire de contrebande de Bois de rose : L'autorité de la lutte contre la corruption CPUB à Singapour a été interpellée. Madagascar négocie avec cette autorité pour avoir les faux documents utilisés qui leur ont permis d'expédier les Bois de rose. Des recherches sont entamées pour retrouver la personne.
- Affaire Bekasy : Le BIANCO est en train de négocier le financement de l'opération, avec la BAD, pour l'arrestation des coupables. Cette année, le BIANCO n'a pas eu d'informations sur des cas de nouvelles exportations illicites ; les affaires qu'ils sont en train de traiter sont antérieures à 2016. Des difficultés techniques retardent ces dossiers, dont l'insuffisance d'enquêteurs (25 enquêteurs pour 895 dossiers).

Banque Mondiale : La représentante du *Country Manager* de la Banque, après avoir présenté les excuses de cette dernière – qui était en mission au siège, a adressé ses félicitations et remerciements à l'endroit du Gouvernement pour cette noble initiative et le partage d'informations sur les résultats des actions. La BM est prête à soutenir Madagascar dans le processus relatif à la CITES. Le Secrétariat du Comité Permanent avait proposé (i) l'interdiction du commerce de toutes les espèces citées par la CITES, et (ii) la révision du plan d'action sur les bois précieux (Bois de rose, Ebène, Palissandre). Madagascar a ouvert une petite porte à Johannesburg (CoP) en présentant une image réaliste de la situation et en décrivant les efforts menés sur le plan d'action. Ainsi, la décision d'attendre avant une suspension du commerce à toutes les espèces CITES a été le résultat d'un débat très profond au niveau du Comité permanent. Par ailleurs, un nouveau plan d'action CITES a été mis en place. Un groupe de travail a été formé pour travailler sur ce plan d'action à l'issue duquel des engagements forts sur les financements devraient découler. La BM a précisé la nécessité de se pencher sur 2 plans de coordination : horizontale (collaboration avec les autres Ministère) et verticale (coordination étroite entre cadres et le Cabinet).

SNU : Mme le CR a réitéré la nécessité de renforcer la communication car les rumeurs sur les cas de corruption subsistent. Pour appuyer l'image de Madagascar au niveau international, une communication régulière et plus particulièrement dans le cadre de la préparation de la table ronde des bailleurs est cruciale car cela permet d'attirer l'attention et de renforcer la confiance des PTF. Renforcer la communication entre les départements ministériels, et entre le Gouvernement et la population est un sujet important. Il faudra réfléchir sur le comment : par exemple, à travers les plateformes de coordination sectorielles et thématiques ?

PM : Le Premier Ministre a lui aussi relevé la nécessité de bien communiquer et de transmettre ce qui est primordial à la population, aux partenaires au développement, et entre les ministères. Il a confirmé la possibilité d'utiliser le canal des plateformes sectorielles et thématiques pour la communication et le partage d'informations.

France : L'ambassadeur, reconfirmant le rôle de la France en tant que co-leader de la Plateforme sectorielle dédiée à la LCC, a déclaré être prête à faire en sorte d'améliorer la communication. Par ailleurs, elle a suggéré de procéder à temps à l'inscription des textes à l'ordre du jour de la session parlementaire pour éviter les problèmes antérieurs.

Suisse : L'ambassadeur a adressé ses remerciements à l'endroit du PNUD, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Environnement pour leurs interventions. Il a réitéré que la communication est un point crucial qui nécessite d'être amélioré, et surtout communiquer les bonnes nouvelles. Il a ensuite évoqué la question de l'articulation entre Cour Spéciale et PAC car des éclaircissements restent de mise.

Allemagne : L'Ambassadeur a adressé ses félicitations au Gouvernement pour les signes de progrès présentés par le Ministre de la Justice mais beaucoup reste à faire selon lui. A travers la GIZ, l'Allemagne apportera son soutien avec la mise à disposition d'un technicien qualifié auprès de BIANCO et un appui technique (GIZ) et financier (KfW) en matière de planification et management pour renforcer les capacités administratives au niveau local et régional. En général, les PTF sont là pour accompagner et apporter un soutien au gouvernement, toutefois il ne s'agit pas d'une responsabilité politique partagée ; la responsabilité et l'initiative politique pour combattre la corruption reste celle de Madagascar.

Japon : L'ambassadeur a félicité le Gouvernement des ses efforts dans la lutte contre la corruption. Il a ensuite fait part d'une convention qui a été rédigée au sein de l'OCDE sur ce thème. Cette convention a pour but d'assainir le climat des affaires afin d'attirer des futurs investisseurs de qualité dans le pays.

Secteur privé : Le Vice-Président du FIVMPAMA, qui a aussi précisé son rôle en tant que membre du comité de pilotage de la Plateforme de dialogue du Secteur privé, a exprimé que l'initiative de ce GDS dédié à la Lutte contre la corruption est louable et mérite d'être soutenue. Il a remercié le Secteur privé et les PTF habituels de leur engagement à cette lutte commune. Il a assuré que le Secteur privé est toujours présent, et veut croire à l'ouverture du dialogue et à l'engagement fort du Gouvernement. Le Secteur privé s'associe au propos de l'UE sur la nécessité de redoubler les efforts dans la concrétisation des résultats. La stratégie est déjà bonne, avec son plan de mise en œuvre, mais parfois la réalité sur le terrain en est toute autre. Le trafic et la concurrence déloyale font mal à l'économie. Assainir les marchés publics et travailler dans un cadre incitatif est indispensable. Il est difficile de penser à un développement sans une concurrence saine, au profit de tous. Le Secteur privé encourage le Gouvernement à aller encore plus loin dans ce combat.

Afrique du Sud : L'Ambassadeur a adressé à l'endroit du Gouvernement ses félicitations pour les progrès obtenus, tels que présentés par les Ministères de la Justice et de l'Environnement. Elle a également soutenu le fait que la coordination et la communication restent à améliorer.

Corée du Sud : L'Ambassadeur a aussi adressé ses félicitations à l'engagement du Gouvernement et les engagements mutuels des PTF. Si on relate le cas de la Corée du Sud, la corruption y était omniprésente sous toutes ses formes. Le secteur public était la principale source et cible de la corruption en Corée. Le rôle du Gouvernement est de s'assurer du soutien de son peuple grâce à des engagements efficaces pour avoir des résultats tangibles encourageant. Madagascar peut s'inspirer de l'expérience de la Corée dans ce domaine car elle a été la source du développement de sa société.

Société civile : Les représentants de la Société civile souhaitent être associés au renforcement de la communication sur les réalisations dans le domaine de la lutte contre la corruption, notamment sur les engagements pris lors de la présente réunion du GDS.

Premier Ministre : L'intervention de la Société civile ayant clôturé les discussions sur le point central de l'ordre du jour. Le Premier Ministre a exprimé sa satisfaction pour toutes les interventions exprimées sur ce thème ; qui ont été constructives, franches et sincères, le tout, dans une ambiance de convivialité.

TRAITEMENT DES AUTRES POINTS DIVERS A L'ORDRE DU JOUR

1. Capacités d'absorption des financements et situation des plateformes sectorielles et thématiques :

Premier Ministre : Introduisant le sujet, le Premier Ministre a souligné l'importance de la question ; en le mettant surtout dans le contexte de la Conférence des Bailleurs et Investisseurs, organisée pour mobiliser davantage de ressources, or que les financements déjà acquis ne sont pas absorbés totalement. Il a confirmé l'organisation de cette conférence courant décembre 2016. Pour cela, 5 milliards USD seront nécessaires au financement du développement, dont 3 milliards USD à rechercher ; que ce soit des dons ou des prêts concessionnels. Le Gouvernement sollicite l'appui des PTF pour trouver les financements d'une cinquantaine de projets structurants, notamment dans les secteurs de la Santé ou de l'Education. Ces projets ont été identifiés de par leur nature à délivrer des impacts directs sur la population, et engendrer des effets multiplicateurs (énergie, agriculture, industrie, etc.).

Primature (STP-CA) : A la demande du Premier Ministre, le Secrétariat technique chargé de la coordination de l'aide a présenté un aperçu de cette problématique ; se basant sur le rapport que ce dernier a publié pour :

- o déterminer les valeurs du taux d'absorption de l'aide – comme étant le rapport entre les décaissements effectifs (numérateur) et les financements disponibles à la disposition des projets (décaissements prévus ou engagements).
- o identifier les facteurs qui empêchent les projets d'absorber les fonds mis à leur disposition, par des interviews ciblées (auprès de Chef d'agence - comme la BAD- , auprès des SG des Ministères ayant les taux les plus forts et ceux avec les taux les plus faibles) et d'une enquête qualitative auprès d'un échantillon de 72 projets.

Sur la base des informations disponibles dans la base de données nationale sur l'aide, alimentée par les partenaires eux-mêmes, le STPCA a évalué le taux d'absorption à environ 65%, en moyenne. Les facteurs explicatifs sont nombreux, aussi bien du ressort de la partie nationale que des partenaires techniques et financiers : les détails sont transcrits dans un rapport que le STPCA a déjà partagé et qu'il va ré-envoyer.

En guise d'actions concrètes pour traiter cette problématique, la Primature a proposé de convoquer chacune des Plateformes de coordination sectorielle / thématique pour discuter ensemble de comment briser les facteurs identifiés comme entrave à la dynamique des projets à décaisser la totalité des fonds mis à leur disposition à temps – partie nationale seule, conjoint avec les PTF et/ou l'ensemble des acteurs de développement (ONGI, OSC...).

La Primature est convaincue que la redynamisation des plateformes sectorielles et thématiques est un préalable important pour traiter cette problématique : des efforts ont été déployés dans ce sens depuis plusieurs semaines. Un exemple est l'organisation de ce GDS-LCC par la Plateforme sectorielle traitant ce thème.

SNU : Après avoir salué la teneur du rapport réalisé sur le taux d'absorption de l'aide, Mme le CR du SNU a exprimé ses préoccupations sur les plans de travail que les PTF signent chaque année et qui ne sont pas exécutés totalement. Une grande partie de l'argent qui n'arrive pas être absorbé par Madagascar rentre aux sièges des agences respectives et ne reviennent plus à Madagascar. Pour un pays qui a tant besoin d'argent, ce n'est pas un bon signe. Le paradoxe entre la nécessité de mobiliser des ressources et la faible capacité d'absorption doit être réglé conjointement par le Gouvernement et PTF.

2. La Déclaration sur l'urgence humanitaire dans le Sud : Phénomène El Niño

SNU : Mme le CR du SNU a directement continué son intervention pour traiter ce point. Elle a déclaré que les PTF ont apprécié les actions entamées par le Ministre des Affaires Etrangères, qui a déjà adressé une lettre au Secrétariat de SADC, sur l'importance de mobiliser les ressources afin de régler la situation d'urgence dans le Sud. Elle a parlé de la visite du Sous-Secrétaire Général des Nations-Unies pour la coordination de l'aide humanitaire et le Directeur Général de la FAO qui veulent mettre toutes les ressources possibles pour régler le problème du Grand Sud. Au-delà de l'aide humanitaire, il y a le plan de résilience et l'alerte précoce qui bénéficient déjà de l'appui de plusieurs partenaires.

Par ailleurs, Mme le CR SNU a partagé les informations sur les évaluations sectorielles réalisées sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans le Grand-Sud (BNGRC, juillet 2016), à l'issue desquelles, des résultats

positifs s'affichent, notamment la sortie des 5 000 personnes de la malnutrition sévère. Cependant, 3 régions sont affectées par la sécheresse et la situation est restée très critique malgré les efforts déployés. Le résultat affiche 80% de pertes dans le domaine de l'agriculture et le problème va certainement persister avant de s'améliorer ultérieurement, mais communiquer les résultats positifs observés lors de l'évaluation serait déjà encourageants.

3. Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3)

FNUAP : Le Représentant Résident de UNFPA a présenté le sujet en commençant par solliciter la concrétisation de l'engagement du Gouvernement. Il a ensuite adressé un remerciement à l'endroit des PTF qui ont été sensibles à ce dossier et ont accompagné le processus, en particulier à travers un plaidoyer au niveau de leurs pays respectifs.

UNFPA espère qu'en 2018, d'autres partenaires viendront rejoindre le groupe des contributeurs actuels (Banque Mondiale, UE, USAID et SNU). UNFPA a remercié au passage la contribution de GUANAMA, pour sa contribution de 6 millions USD pour le recensement. Pour 2017, il faudra mobiliser le budget de l'Etat à hauteur de 3 millions USD pour le dénombrement et de 1 million USD pour la production des résultats.

UNFPA a félicité l'engagement du Ministre de l'Economie et du Plan qui a créé une *task force* au niveau de son cabinet pour faire le suivi rapproché de ces activités.

Un recensement pilote a été effectué au niveau de 5 régions de Madagascar ; réalisé dans les communes rurales d'Ambovombe, Toliara, Sambava et dans le 3^{ème} Arrondissement d'Antananarivo. Ces recensements pilotes permettent d'avoir une base sur le dénombrement de la population.

Les résultats du recensement devraient permettre au Gouvernement et aux PTF de mieux planifier les actions de développement en 2018. Le calendrier se poursuit et affiche de bons résultats, même si le financement n'est pas bouclé. Pour le dénombrement de la population, à partir du 29/09/16, des spots publicitaires seront réalisés sur la chaîne nationale télévisée pour diffuser et sensibiliser la population sur le recensement. UNFPA demande également le soutien du Gouvernement pour informer la population de ces activités en cours et sollicite que ces dernières puissent être menées dans les meilleures conditions possibles.

L'UNFPA incite le Gouvernement et tous les PTF pour que le financement soit totalement couvert et effectif dès l'année 2017.

PM : Le Premier Ministre a réitéré la volonté et l'engagement de l'Etat à soutenir le recensement (RGPH-3).

UE : L'Ambassadeur a réitéré l'engagement de l'UE, qui prévoit 6 millions d'Euros, pour co-financer les activités de recensement. L'UE est convaincue de l'importance du recensement à Madagascar, dont le dernier remonte à 1993. Toutefois, l'UE a partagé un souci particulier au niveau du calendrier de recensement qui coïncide avec la préparation de l'élection de 2018. Les conditions de l'UE sont les suivantes : que le calendrier soit respecté et les activités de dénombrement soient réalisées avant l'élection et menées de façon professionnelle du point de vue de la neutralité vis-à-vis du cycle électoral. Par ailleurs, il a signalé l'importance de partager les résultats du recensement en toute transparence pour éviter d'éventuelles manipulations.

CLOTURE OFFICIELLE DE LA REUNION

Pour clôturer la réunion, le Premier Ministre a adressé ses remerciements à l'endroit de tous les membres du corps diplomatiques et partenaires techniques et financiers, les Représentants du Parlement, les membres du Gouvernement, les membres de la Société civile, et les représentant du Secteur privé.

Le Gouvernement a réitéré sa volonté à faire le maximum d'efforts pour garder cette cohérence dans les actions à entreprendre et remercie déjà les soutiens et les encouragements de toutes les parties prenantes. Le Premier Ministre a notamment assuré de mobiliser les plateformes de coordination sectorielles et thématiques dans l'accomplissement de leurs tâches respectives, pour un compte rendu de l'état d'avancement des actions et engagements décidés lors des prochaines réunions du GDS.

RECOMMANDATIONS ET ACTIONS ISSUES DU GDS-8 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : Tableau des Engagements Mutuels

1. RENFORCEMENT DES ORGANES ET MECANISMES DE CONTROLE (LCC)

Sujet	Engagement du Gouvernement				Engagement des PTF
	Engagement	Déjà réalisé	A réaliser / calendrier	Responsable	
Mise en place et opérationnalisation des Pôles Anti-Corruption (PAC)	Etablir un plan détaillé, avec budget et calendrier : mise en place 3 premiers PAC en 2017 à Antananarivo, Mahajanga et Fianarantsoa (locaux, textes, formation, équipements, recrutement des magistrats et greffiers	Loi n°2016 - 021 du 22 août 2016 promulguée, projet de budget transmis au MFB	Adoption des décrets d'application avant fin 2016 Nomination par arrêté du comité de sélection (MinJus, CSI, BIANCO, SAMIFIN), avant fin 2016	Ministère de la Justice Comité de pilotage SNLCC	UE/NFD : informatisation et formations PNUD/PBF : formations, dotations d'équipements, réhabilitation locaux PAC Tana France : appui/formation/échanges avec experts français ; appui à la rédaction des textes
	Inscription effective des PAC dans la LF 2017		Mise en place du PAC Tana au 1 ^{er} trim. 2017 et des 2 autres au 2 nd sem. 2017	Ministère de la Justice, CSM	
	Promulgation de la loi 2016-020 sur la lutte contre la corruption (tenant compte de la Décision n°28-HCC/D3 du 05 août 2016)				Présidence
Recouvrement des avoirs	Finaliser – de façon participative – le projet de loi et le présenter au Parlement	Recrutement Consultant pour l'élaboration du projet de Loi sur le Recouvrement des Avoirs « frauduleux »	Finalisation du projet de loi à soumettre à la 2 ^{ème} session parlementaire 2016	Comité de Pilotage de la SNLCC (MinJus-MFB-CSI-BIANCO-SAMIFIN)	France, PNUD/PBF, UE/NFD : appui à la rédaction de la loi et des textes d'application PNUD/PBF : appui à l'élaboration d'un modèle d'agence, aux formations et équipements de la future agence
	Elaborer un modèle d'agence de recouvrement	Début d'une réflexion sur le modèle d'agence	Projet de décret pour la mise en place de l'agence		
Financement des organes anti-corruption notamment le BIANCO	Augmentation du budget de fonctionnement du BIANCO dans la LF2017 de 40 % (baseline LF 2016) et inclusion d'un programme d'investissement public (PIP) pour le BIANCO	Projet de budget pour les trois organes (BIANCO, SAMIFIN, CSI) transmis au MFB, projet de PIP transmis au MFB	Inscription dans la LF 2017 : 1. hausse 25% du budget de Fonctionnement 2. d'un programme d'investissement public au BIANCO, CSI, SAMIFIN	Ministère des Finances et du Budget	PNUD, France : appui en formations et équipements de ces organes PNUD/PBF, UE : appui auprès des OSC pour soutenir leur rôle, prévu par la SNLCC GIZ : soutien par un AT au BIANCO, et soutien financier au niveau déconcentré
Systèmes de contrôle interne dans le secteur public y compris sécurisation des concours et renforcement des services d'inspection des magistrats, greffiers, agents pénitentiaires	Les concours administratifs sont encadrés par le BIANCO : ENMG, Académie militaire, Police nationale, Gendarmerie nationale, ENAM, ENAP, INFA, IGE, des Inspecteurs (douane, impôt, éducation et santé)	Sécurisation des concours administratifs en cours	Continuer la sécurisation des concours administratifs	MinFOP, BIANCO et Entités organisatrices du concours	France, UE/NFD : renforcement des services d'inspection et de contrôle du Ministère de la Justice ; appui à la sécurisation des concours
	Opérationnalisation du bureau de coordination du contrôle des juridictions et des établissements pénitentiaires ; recrutement des inspecteurs des magistrats, greffiers et agents pénitentiaires	Bureau institué par le décret n°2016-352 du 04 mai 2016 portant organigramme du Ministère de la Justice Renforcement de l'effectif des inspecteurs	Désignation du Coordonnateur du Bureau avant fin 2016		France, UE/NFD : Appui en équipement pour les directions du Ministère, appui pour l'exécution des missions et la mobilisation d'expertise UE/NFD : préparation des guides des inspections (financiers, administratif...), appui à l'écriture de la loi sur leur statut

ENMG : Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes, ENAM : Ecole Nationale d'Administration de Madagascar, IGE : Inspection Générale de l'Etat, ENAP : Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, INFA : Institut National de Formation Administrative

2. LUTTE CONTRE LES TRAFICS (LCC)

Sujet	Engagement Gouvernement			Engagement PTF	
	Engagement	Déjà réalisé	A réaliser / calendrier		Resp.
Marchés publics	Respect des procédures de marchés publics	Limitation des procédures dérogatoires (Note de la Primature N°052-PM/SP du 29/06/16) - Mise en place de la mercuriale des prix pour les marchés publics et Déploiement de la mercuriale des prix au niveau des Régions.	Systématisation du contrôle a priori sur toutes les procédures dérogatoires - Multiplication et élargissement des éléments constitutifs de la mercuriale des prix ; - Mise à jour de la mercuriale des prix	ARMP	Règles à suivre pour les marchés financés par le PTF
	Présentation à l'occasion de tables rondes avec le Secteur Privé (ex Table Ronde Economique annuelle UE-Madagascar, sessions de DPP)	Mise en place des plateformes de dialogue pour : (i) ARMP-Société civile-Secteur Privé et (ii) ARMP-PRMP (club de PRMP) ;			
	Adoption par les autorités malgaches et mise en œuvre de la feuille de route développée et finalisée lors de l'atelier de restitution de juillet 2016 pour la poursuite des réformes des marchés publics	- Calendrier sur le projet de révision du Code des Marchés Publics déjà adopté par le staff de l'ARMP et partagé aux parties prenantes. - Atelier de consultation des acteurs ; - Recueil et traitement des commentaires émanant des acteurs.	- Phase actuelle : validation à l'interne de l'ARMP de la 4 ^{ème} mouture ; - Prochaine phase : 19 octobre 2016, Atelier de validation du projet de CMP, avec les acteurs ; - Promulgation de la loi estimée au courant du 12 au 23 décembre 2016		Banque Mondiale : suivre régulièrement la mise en œuvre de la feuille de route avec l'ARMP et la BAD et rester à l'écoute du MFB et de l'ARMP pour l'amélioration de l'efficacité, l'économie et la transparence des marchés publics, ainsi que pour le renforcement de la gouvernance
Gouvernance bois précieux (Dalbergia spp. et Diospyros spp.)	Poursuite des collaborations avec les institutions de réglementation et de lutte contre les trafics notamment CITES et UNODC Rédaction d'un rapport d'avancement sur le Plan d'action CITES pour les espèces des genres de Dalbergia (bois de rose et palissandre) et Diospyros (bois d'ébène) pour revue par le Comité Permanent avant fin décembre 2016. Partage des actions proposées avant l'envoi du rapport à la CITES. Jugement portant sur les stocks de bois précieux saisis à Singapour : collaboration judiciaire avec le Procureur pour fournir les éléments de soutien à l'instruction de la Haute Cour, (probablement avant fin Octobre 2016), y compris sous forme de témoignage				UE: contrat d'appui aux contrôles transfrontaliers sur plusieurs pays, y compris Madagascar – soutien à moyen terme Banque Mondiale : Appui technique pour la préparation du rapport (consultant, liaison avec OIBT et d'autres partenaires) USA : appui technique et légal à la coopération des autorités Malagasy avec les autorités de Singapour

3. TRANSPARENCE FINANCIERE DU MILIEU POLITIQUE (LCC)

Sujet	Engagement Gouvernement			Engagement PTF	
	Engagement	Déjà réalisé	A réaliser / calendrier		Responsables
Financement des partis politiques	Elaborer et adopter le décret d'application de la loi sur les partis politiques, dont pour mieux réglementer les frais de campagne électorale y compris les financements internes (les cotisations internes)	Consultant recruté	Elaboration concertée du projet de décret d'application/novembre 2016	MID et Comité de réforme SNLCC	UE/NFD : appui à l'élaboration du décret PNUD : appui aux consultations sur la révision du cadre légal lié aux élections
Déclarations de Patrimoine	Approbation du décret d'application relatif aux déclarations de patrimoine incluant les modalités de vérifications des déclarations et la possibilité de consultation pour les entités concernées	Travaux de réflexion de la commission de travail sur le projet de Décret d'application relatif aux Déclarations Patrimoine	Avant Fin Novembre 2016 : Adoption du Décret d'application relatif « aux Déclarations de Patrimoine »	Comité de Pilotage de la SNLCC (MinJus, MFB, BIANCO CSI, SAMIFIN)	PNUD : possible appui technique

4. COORDINATION ET SUIVI DES ENGAGEMENTS PRIS (LCC)

Sujet	Engagement Gouvernement			Engagement PTF	
	Engagement retenu	Déjà réalisé	A réaliser / calendrier		Responsables
Suivi des engagements pris et communication	Redynamiser et animer la plateforme sectorielle Gouvernance et Etat de droit : pour suivi et compte-rendu sur les résolutions	2 réunions tenues (oct. 2015 et avril 2016) et seule le Min. Justice est concernée	Elargissement de la plate-forme pour brasser le thème Gouvernance démocratique Réunion avant la fin de l'année 2016	Ministère de la Justice	Appuyer l'organisation, l'animation et le secrétariat de la plateforme sectorielle (co-pilotée par le Ministère de la Justice et la France)

5. AUTRES RECOMMANDATIONS (général)

Sur le GDS lui-même :	Fixer en avance le calendrier des toutes les réunions de l'année, ou des fourchettes de dates : Fév.mars, Mai-juin, août-sept., nov.-déc.
Rendre plus fréquentes les réunions pour pouvoir traiter en profondeur les thèmes à l'ordre du jour	Pour les GDS thématiques, les membres de la plateformes sont chargés de l'organisation technique de la réunion et du suivi des résolutions et en rendre compte périodiquement à la Primature, mais aussi lors des prochaines réunions du GDS
Communication des progrès accomplis et négociations :	
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler davantage sur les résultats, avec une matrice des engagements pris lors de ce GDS, de façon complète, claire et intégrant la dimension environnementale - Assurer la communication de ces réalisations, pour informer les partenaires techniques et financiers ainsi que les autres acteurs de développement, en particulier l'opinion publique, pour ainsi renforcer les confiances mutuelles et bouleverser la perception au niveau national et international, et associer les autres acteurs de développement surtout la Société civile - Sur la dimension environnementale : améliorer les capacités en négociations de l'équipe (coordination verticale) et assurer une coordination entre Ministères et PTF (coordination horizontale) 	
Sur les plateformes de coordination sectorielles et thématiques et la problématique de l'absorption des financements :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redynamiser les plateformes thématiques et sectorielles pour contribuer, voire concevoir, la communication envers le public, sur les progrès de développement à leur niveau respectif ▪ Mettre dans les sujets à discuter au sein des plateformes la problématique de l'absorption des financements : la Primature convoquera les plateformes une à une. 	
Sur la Déclaration sur l'urgence humanitaire dans le Grand-Sud – Phénomène El Niño :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensifier les actions sur le suivi et l'effectivité de la déclaration d'urgence dans le Grand-Sud ▪ Mettre à la disposition des acteurs le plan de résilience et s'assurer du fonctionnement et de l'opérationnalisation du Système d'Alerte Précoce (SAP) 	
Sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3) :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concrétiser la contribution du Gouvernement Malagasy au financement du RGPH-3, même si en nature (équipements, matériels roulants etc.) ▪ Intensifier les activités de sensibilisation de la population par le Gouvernement pour que les activités de dénombrement soient réalisées dans les meilleures conditions ▪ S'assurer que le calendrier des activités de dénombrement soit respecté, avant l'élection, pour détacher le processus du cycle électoral et garantir l'objectivité et la neutralité des résultats ainsi que leurs interprétations, et les partager en toute transparence pour éviter les éventuelles manipulations 	